

Informations importantes concernant la vie à L'ÉCOLE DE LA PASSERELLE 2018-2019

Généralités

1. Le matin, les élèves non transportés doivent arriver sur la cour de l'école au plus tôt 10 minutes avant le début des cours. Il n'y a pas de surveillance avant 7 h 55.
2. Pendant les heures de classe, les élèves peuvent quitter l'école s'ils ont une autorisation écrite des parents ou si les parents se présentent au secrétariat pour venir les chercher.
3. Si votre enfant mange habituellement à l'école, mais que vous lui donnez la permission d'aller manger à l'extérieur pour une journée, il faut nécessairement écrire un message d'autorisation daté et signé que votre enfant remettra aux intervenants de l'école.
4. Si votre enfant habituellement transporté en autobus a votre permission pour partir à la marche ou avec un autre adulte, il faut nécessairement le signifier aux intervenants de l'école par un message d'autorisation daté et signé. Sinon, votre enfant prendra l'autobus.
5. Les parents **doivent aviser** l'école de l'absence de leur enfant en téléphonant au numéro de téléphone 819-879-6926. Nous vous demandons de réduire au minimum les absences de votre enfant.
6. Le stationnement du côté du boulevard Simoneau **est réservé** aux membres du personnel.
7. À la fin des classes, les élèves sortent par l'arrière de l'école et quittent par les sorties situées sur les boulevards Morin, Simoneau et la cour de l'église. Ils doivent quitter la cour sans délai puisque celle-ci est réservée au service de garde jusqu'à 17 h 45. Il est de la responsabilité du parent d'être arrivé, s'il y a lieu, dès 14 h 55 pour venir chercher son enfant.

Sécurité

1. Les portes de l'école sont barrées en tout temps.
2. Les heures d'ouverture du secrétariat sont de 8 h à 11 h 50 puis de 12 h 50 à 15 h 45.
3. Les parents sont les bienvenus à l'école. Avant de circuler dans l'école, ils doivent obligatoirement se présenter au secrétariat.
4. Les élèves ne doivent pas circuler dans le stationnement des enseignants. Avant d'entrer sur la cour de l'école, ils doivent en tout temps circuler sur les trottoirs.

5. Les élèves doivent laisser leur vélo dans les espaces prévus à cet effet qui sont situés à chaque extrémité de la cour de récréation. Les élèves ne peuvent pas utiliser leur vélo, trottinette, planche à roulettes ou autres sur la cour. Il faut noter que nous ne sommes pas responsables des bris et vols qui pourraient survenir.
6. Le débarcadère d'autobus est réservé aux autobus. Il est demandé aux élèves et à leurs parents de ne pas y circuler en vélo ou en voiture, et ce, de 7 h 55 à 15 h 15.

Habillement

L'école est une maison d'éducation et les vêtements portés doivent traduire cette volonté d'éducation. Parce qu'il y a des vêtements pour sortir et d'autres pour aller à l'école et travailler, il est très important que les élèves soient vêtus convenablement.

1. Les élèves doivent porter des vêtements spécifiques pour l'éducation physique.
2. Les chapeaux, casquettes et couvre-chef sont interdits dans tous les locaux de l'école.
3. Mes épaules sont recouvertes au minimum par une bretelle de 3 cm de largeur.
4. Mon ventre est recouvert.
5. Les shorts et les jupes doivent au minimum atteindre la mi-cuisse.
6. L'hiver, je porte tous mes vêtements de neige. (Ex. : ma tuque, mes mitaines, mon pantalon de neige et mes bottes)

Approuvé au conseil d'établissement du 16 mai 2018

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

Comportements graves nécessitant une référence à la direction

- Agression physique;
- Apporter une arme ou une imitation d'arme à l'école;
- Fugue;
- Impolitesse majeure à l'égard des membres du personnel;
- Intimidation (directe et indirecte);
- Menace;
- Possession et/ou vente de drogue, tabac, alcool;
- Taxage;
- Utilisation d'objets menaçant la sécurité;
- Vol, vandalisme.

Si une telle situation survient, votre enfant sera retiré de sa classe. L'intervenant vous téléphonera dans les plus brefs délais pour vous informer de la situation. La direction rencontrera votre enfant et au besoin, votre présence sera nécessaire lors de cette rencontre.



J'ai lu la matrice des comportements de l'école et la comprends bien. Je m'engage à respecter la matrice des comportements.

Signature de l'enfant: _____



J'ai lu la matrice des comportements de l'école et le comprends bien. Je m'engage à soutenir mon enfant dans le respect de la matrice des comportements.

Signature du parent: _____



J'adhère à la matrice des comportements qui permet aux enfants d'apprendre dans un climat agréable et sécuritaire. Je m'engage à aider votre enfant à développer les comportements qui l'aideront à devenir un citoyen responsable.

Signature de l'enseignant titulaire: _____

Proposé par l'assemblée générale des enseignants le 26 avril 2018

Approuvé par le conseil d'établissement le 16 mai 2018